



16ème législature

Question N° : 17216	De M. Christophe Plassard (Horizons et apparentés - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation des actes et des conditions de travail des infirmiers libéraux	Analyse > Revalorisation des actes et des conditions de travail des infirmiers libéraux.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Date de changement d'attribution : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Plassard attire l'attention de M. le Premier ministre sur la dégradation des conditions de travail des infirmiers libéraux, pour qui les contraintes se multiplient alors que ces soignants font partie des derniers à se déplacer chez leurs patients, chaque jour de l'année, y compris dans les territoires les plus isolés, au prix d'une amplitude horaire de plus en plus grande, afin de prodiguer les soins indispensables aux plus fragiles. Aux difficultés intrinsèques à la profession, parmi lesquelles figure au premier plan la pénibilité de certains actes quotidiens, s'ajoutent des difficultés dues au contexte démographique de vieillissement de la population, de baisse du nombre de médecins à domicile, ainsi que des difficultés financières. En effet, avec l'explosion du prix de l'essence, de plus en plus d'infirmiers libéraux sont contraints au dilemme de renoncer à la prise en charge de patients nécessitant des actes complexes ou éloignés, ou bien de rogner toujours plus sur leur traitement avec une stagnation des tarifs depuis une quinzaine d'années. Nombreux sont alors les infirmiers en difficulté à trouver repereur de leur patientèle ou qui envisagent de prendre leur retraite anticipée en raison de la fatigue accumulée après des années de sacrifices effectués pour leurs patients. Il lui demande ainsi quand le projet de loi infirmière, promis pour 2024, sera présenté au Parlement et quelles mesures réglementaires comme une revalorisation d'ensemble des actes seront prises pour reconnaître le soutien de la profession par le Gouvernement.